



HAL
open science

L'expulsion des philosophes de 93-94 p.C. Philosophie et sociabilité aristocratique dans la Rome des Flaviens

Clément Bady

► **To cite this version:**

Clément Bady. L'expulsion des philosophes de 93-94 p.C. Philosophie et sociabilité aristocratique dans la Rome des Flaviens. *Revue des études anciennes*, 2020, 122 (1), p. 107-125. hal-02950819

HAL Id: hal-02950819

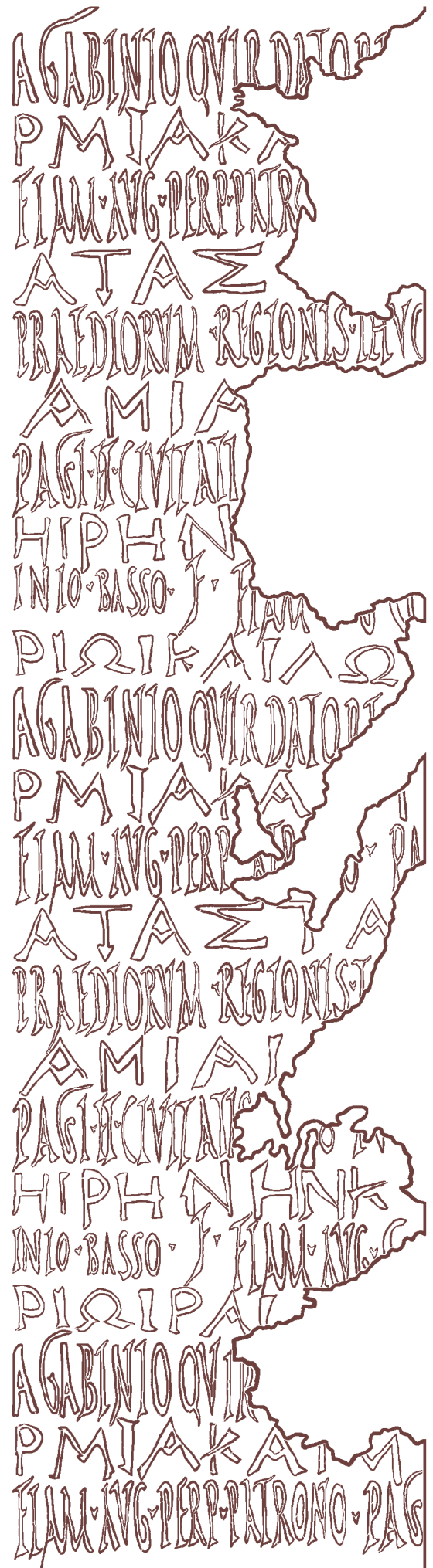
<https://hal.science/hal-02950819>

Submitted on 21 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 122
2020 - N°1

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

L'EXPULSION DES PHILOSOPHES DE 93-94 P.C.
PHILOSOPHIE ET SOCIABILITÉ ARISTOCRATIQUE
DANS LA ROME DES FLAVIENS*

Clément BADCY**

Résumé. – L'expulsion des philosophes de Rome pendant les années 93 et 94 p.C. a soulevé de nombreuses questions quant à sa chronologie, ses cibles ou ses causes. Cette étude recourt aux notions de réseau et de sociabilité afin de comprendre la densité et la superposition des liens interpersonnels unissant des aristocrates romains et grecs dans l'*Vrbs*. En expulsant ceux qui sont liés d'une manière ou d'une autre à la philosophie, l'empereur affaiblit les réseaux aristocratiques, sans forcément entraîner leur disparition. Ce travail entend montrer que Domitien n'aurait pas tant cherché à chasser les philosophes que la philosophie comme un élément central dans la création et la résilience des réseaux aristocratiques de Rome.

Abstract. – Domitian's A.D. 93-94 expulsion of philosophers from Rome raised numerous questions about its chronology, its targets or its causes. This study uses the notions of network and sociability in order to better understand the density and the superposition of interpersonal relationships between Roman and Greek aristocrats in the city of Rome. With the expulsion of those who were somehow linked to philosophy, the emperor weakens aristocratic networks without necessarily causing their disappearance. This paper aims to show that it is not so much the philosophers themselves that Domitian sought to exclude as philosophy as a central element in regard to creation and resilience among aristocratic networks in Rome.

Mots-clés. – Domitien, Pline le Jeune, Plutarque, Rome, philosophie, sociabilité, aristocratie, réseau.

Keywords. – Domitian, Pliny the Younger, Plutarch, Rome, philosophy, sociability, aristocracy, network.

* Je remercie pour leur relecture et leurs conseils Frédéric Hurlet ainsi que les deux experts anonymes de la *REA*. Les omissions et les erreurs restent miennes.

** Doctorant en histoire romaine, Université Paris Nanterre, ArScAn (UMR 7041) ; clement.bady@gmail.com.

Parmi les écrits que Suétone attribue à Auguste, les *Hortationes ad philosophiam* donnent l'impression d'un prince bienveillant envers la philosophie et soucieux d'en encourager la pratique au sein de l'aristocratie¹. Cette image, en partie idéalisée, ne peut que contraster avec celle que le biographe des Césars laisse de Domitien et des dernières années de son principat dépeintes comme un âge de défiance envers la philosophie et surtout envers les philosophes. Il est possible d'identifier au moins trois raisons à cela. Premièrement, l'hostilité relativement unanime des sources littéraires au sujet de Domitien ont fait de ce dernier, parfois au prix de *topoi*, un mauvais prince, sinon un tyran². Deuxièmement, les auteurs contemporains de son principat, en particulier Tacite et Pline le Jeune, ont composé leurs écrits à charge contre Domitien après son exécution et cela dans un contexte mémoriel troublé. En effet, le règne de Nerva a été vu comme le moment d'un compromis aristocratique entre la réhabilitation des victimes des dernières années du principat de Domitien et le refus de s'acharner sur les complices du prince assassiné³. Troisièmement, les condamnations à mort et à l'exil d'aristocrates, qui ont eu lieu sous Domitien, ont pu concerner, de près ou de loin, des individus qui revendiquaient une identité, un mode de vie ou des pratiques philosophiques.

L'expulsion des philosophes de Rome, qui s'est déroulée vers 93-94 p.C., a fait couler beaucoup d'encre. Les commentateurs y voyaient la confirmation de l'évolution « tyrannique » du pouvoir de Domitien. Bien souvent, ceux-ci ne prenaient pas en considération que les mesures d'expulsion « des mages et des sages », pour reprendre l'heureuse formule de Yann Rivière, avaient aussi leurs propres logiques⁴. De plus, l'expulsion de 93-94, malgré les problèmes de chronologie et de périmètre qu'elle pose, a été étroitement associée à une crise aristocratique plus globale, au sein de laquelle des représentants de grandes familles, telles que les Iunii ou les Helvidii, ont été condamnés à mort ou à l'exil par Domitien. Or ces aristocrates avaient également la particularité de prôner un idéal de vertu politique et philosophique, qui a pu entrer en dissonance avec les pratiques de pouvoir du dernier prince flavien. Notre perspective n'est pas de refaire l'histoire des doctrines philosophiques sur le bon prince ou sur le bon gouvernement, mais plutôt de mieux comprendre le rôle socialisant de la philosophie entre les élites grecques et les aristocrates romains dans la Rome des Flaviens. Le choix d'une temporalité réduite – la crise de 93-94 – et la prise en compte d'acteurs concernés à des degrés divers par les mesures coercitives de Domitien permettent de voir en situation le fonctionnement de réseaux aristocratiques et d'en saisir les solidarités internes et externes. Aussi, cette étude

1. Suét., *Aug.*, 85.1.

2. Sur l'ambiguïté des sources littéraires de l'époque flavienne, voir B. W. JONES, *The Emperor Domitian*, London 1992, p. 124-125 et FR. HURLET, « Sources and Evidence » dans A. ZISSOS éd., *A Companion to the Flavian Age of Imperial Rome*, Chichester 2016, p. 17-24. Sur la figure de Domitien comme « anti-modèle », voir A. GANGLOFF, *Pouvoir impérial et vertus philosophiques. L'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Leyde 2019, p. 146-149.

3. A. GANGLOFF, *op. cit.*, p. 161.

4. Voir l'article très complet de Y. RIVIÈRE, « L'exil des mages et des sages. Un empire sans philosophes ? (I^{er} siècle ap. J.-C.) » dans P. VESPERINI éd., *Philosophari. Usages romains des savoirs grecs sous la République et sous l'Empire*, Paris 2017, p. 265-352.

entend démontrer que l'expulsion des philosophes prononcée par Domitien ne vise pas les philosophes eux-mêmes mais plutôt la philosophie comme un élément intervenant dans la création et la résilience des réseaux aristocratiques de l'*Vrbs*.

Après une présentation des enjeux historiographiques et historiques de l'expulsion de 93-94 p.C., les mécanismes de résilience des réseaux aristocratiques seront examinés à travers deux exemples d'interventions de Pline le Jeune en faveur d'acteurs concernés par cette crise : le philosophe Artémidore et la famille de Q. Iunius Arulenus Rusticus. Enfin, la présence à Rome de Plutarque vers 92-93 p.C. et son départ de la ville permettront de déterminer les contours et les ressorts d'une sociabilité aristocratique en partie fondée sur des pratiques et des valeurs philosophiques.

I. – DE L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE À L'HISTOIRE DE L'EXPULSION DES PHILOSOPHES

L'histoire de la philosophie a longtemps été écrite du point de vue des doctrines et des contenus, du point de vue des écoles et des généalogies de pensée qui en découlent⁵. Cette histoire accordait peu d'importance à la dimension historique des usages et des pratiques philosophiques, ces derniers étant envisagés comme de quasi invariants historiques⁶. Ces trois dernières décennies, un renouvellement majeur dans l'appréhension historique et sociologique de la philosophie est venu des approches en termes de réseau et d'espace. L'ouvrage collectif *Philosophy in History: Essays on the Historiography of Philosophy*, publié en 1984, proclamait la dimension historique de la philosophie et la discontinuité de ses pratiques à travers le temps, lesquelles ne sont détachées ni de contextes sociaux, ni d'institutions de savoir⁷. Dans une autre perspective, celle de l'histoire comparée, Randall Collins essayait de concilier « une théorie globale du changement intellectuel », allant de l'Antiquité jusqu'au XX^e siècle, avec « une analyse empirique fondée sur l'étude intensive des interactions singulières »⁸. Le « réseau » philosophique se définirait alors comme une configuration sociale et historiquement située de

5. Voir M. FREDE, « Doxographie, historiographie philosophique et historiographie historique de la philosophie », *Revue de Métaphysique et de Morale* 97, 1992, p. 311-325.

6. Voir S. VAN DAMME, *À toutes voiles vers la vérité. Une autre histoire de la philosophie au temps des Lumières*, Paris 2014, p. 7-18. Dans cet ouvrage, Stéphane Van Damme propose une histoire sociale de la philosophie, dans laquelle il montre la difficulté qu'il existe à délimiter la notion même de philosophie au temps des Lumières et à définir ce qu'est « être philosophe » aux XVII^e et XVIII^e siècles. Pour une synthèse éclairante sur les différentes traditions et approches historiographiques de l'histoire de la philosophie, nous renvoyons le lecteur à l'épilogue (p. 269-300). Cette partie de l'ouvrage constitue un véritable manifeste en faveur d'une nouvelle histoire de la philosophie qui se veut avant tout « pragmatique » et qui se fonde sur des renouvellements théoriques tenant compte des notions de pratique, de matérialité, de lieu ou encore de textualité de la philosophie.

7. R. RORTY, J. B. SCHNEEWIND, Q. SKINNER édés., *Philosophy in History: Essays on the Historiography of Philosophy, Ideas in Context*, Cambridge 1984.

8. R. COLLINS, *The Sociology of Philosophies: A Global Theory of Intellectual Change*, Cambridge 1998. J.-L. FABIANI, « La généralisation dans les sciences historiques », *Annales HSS* 62, 2007, p. 13.

l'espace intellectuel, dans laquelle on observe une multitude d'interactions entre différents acteurs. Voulant rompre avec le primat accordé aux grands noms de la philosophie, la méthode de Randall Collins s'appuie sur l'histoire des groupes, si différents soient-ils⁹. Notre approche de la philosophie sous le Principat, et plus spécifiquement à la fin du règne de Domitien, s'inspire de ces études qui se consacrent à l'Antiquité et à d'autres périodes et qui assument la possibilité d'une histoire sociale, spatiale et culturelle de la philosophie¹⁰.

Ce qui nous intéresse ici, c'est davantage l'activité philosophique, au sens où elle éclaire des interactions sociales. La philosophie, sous toutes ses formes, est inséparable de lieux et de moments de production de sociabilité, puisqu'elle se pratique rarement seule, mais la plupart du temps dans un rapport de face à face. Qu'elle se déploie dans un banquet aristocratique, dans un *auditorium* ou bien sur le forum, l'activité philosophique à Rome se situe dans un espace intermédiaire entre l'individu et la société globale, que Max Weber définit aussi comme étant celui de la sociabilité¹¹. Ni réductible à la sphère de la famille, ni pratiquée par un très grand nombre, la philosophie occupe une place prépondérante dans les formes de sociabilité qui réunissent les élites de l'Empire romain, en particulier à l'occasion des banquets¹². En cela, cette discipline apparaît comme le principe et le contenu d'interactions sociales qui engendrent des groupes que l'on peut étudier comme des réseaux.

La question philosophique à Rome a longtemps été étudiée sous le prisme de la difficile acclimatation des Romains à l'égard de cette discipline. En effet, la philosophie en tant que produit d'importation grecque était perçue comme incompatible avec le caractère romain. Puis, à partir de la seconde moitié du II^e siècle a.C., l'aristocratie romaine s'approprie avec pragmatisme et éclectisme les doctrines philosophiques, au premier rang desquelles le

9. R. COLLINS, *op. cit.*, p. 3 : « The history of philosophy is to a considerable extent the history of groups. Nothing abstract is meant here – nothing but groups of friends, discussion partners, close-knit circles that often have the characteristics of social movements ». Voir également S. VAN DAMME, *op. cit.*, p. 289-290.

10. En ce qui concerne la philosophie à Rome, on peut se référer aux deux volumes de M. T. GRIFFIN, J. BARNES éd., *Philosophia Togata*, Oxford 1989 et 1997, qui ont interrogé, avec une ambition interdisciplinaire (historienne, philosophique et littéraire), la réception et l'usage que font les Romains de la philosophie. Voir aussi les ouvrages de P. VESPERINI, *La philosophia et ses pratiques d'Ennius à Cicéron*, Rome 2012 et *La philosophie antique*, Paris 2019. Sur la dimension spatiale des savoirs, voir les deux premiers tomes dirigés par CHR. JACOB éd., *Les lieux de savoir*, Paris 2007 et 2011, et du même auteur, *Qu'est-ce qu'un lieu de savoir ?*, Marseille 2014.

11. M. WEBER, « Geschäftsbericht » dans J. C. B. MOHR (P. SIEBECK) éd., *Verhandlungen des Ersten Deutschen Soziologentages, vom 19.-22. Oktober 1910 in Frankfurt a. M.*, Tübingen 1911, p. 39-62. Voir la conclusion faite par A. PROST dans Fr. THÉLAMON éd., *Aux sources de la puissance, sociabilité et parenté : actes du colloque de Rouen, 12-13 novembre 1987*, Mont-Saint-Aignan 1989, p. 230-232. Voir également S. VAN DAMME, « La sociabilité intellectuelle. Les usages historiographiques d'une notion », *Hypothèses* 1, 1997, p. 121-132 et N. TRAN, *Les membres des associations romaines. Le rang social des collegiati en Italie et en Gaules, sous le Haut-Empire*, Rome 2006, p. 22-25.

12. Voir CHR. JACOB, « "La table et le cercle" Sociabilités savantes sous l'Empire romain », *Annales HSS* 60, 2005, p. 507-530, ainsi que CL. BADY, « Plutarque et le *symposion*. Statuts et liens interpersonnels dans les espaces de banquet à la haute époque impériale » dans CL. MOATTI, CHR. MÜLLER éd., *Statuts personnels et espaces sociaux. Questions grecques et romaines*, Paris 2018, p. 185-210.

stoïcisme¹³. Pourtant, la pratique de la philosophie et l'adhésion à la pensée stoïcienne restent empreintes d'ambivalences jusque sous les Flaviens, en particulier dans ses rapports avec la participation et l'action politiques¹⁴. Les aristocrates romains concernés par les répressions politiques des dernières années du règne de Domitien ont été vus comme les représentants de ce que l'historiographie a longtemps appelé « l'opposition stoïcienne »¹⁵. D'une part, cette expression englobante permettait de faire du stoïcisme un facteur d'unité dans la structuration de la contestation politique et morale du prince. D'autre part, elle tendait à établir une continuité des luttes entre une frange de l'aristocratie et les dérivés personnelles du pouvoir impérial du règne de Caligula à la fin de celui de Domitien¹⁶. Si le prince a fait exiler et exécuter ces aristocrates-philosophes pour des motifs religieux, moraux, politiques ou conspirationnistes, il s'avère que ceux-ci n'ont jamais remis en cause le principat en tant que système politique. Leur stoïcisme n'était en rien incompatible avec l'autorité du *princeps*, à condition que celui-ci incarne la paix et l'ordre légal, voire divin, de la cité, qu'il soit en somme un bon prince et, si possible, un philosophe lui-même¹⁷.

D'une manière similaire, pour rendre compte des phénomènes d'expulsion de philosophes qui parcourent l'histoire de Rome, c'est le terme de persécution qui a souvent été repris. Dans son *Essai sur le règne de Domitien*, issu de sa thèse de doctorat de 1893 et publié en 1894, Stéphane Gsell recourt à ce terme pour expliquer les événements à l'origine du bannissement de Rome et d'Italie de plusieurs grands noms de la philosophie des années 90 p.C., qu'ils soient grecs ou romains¹⁸. Projetant sur la question philosophique une grille d'analyse en partie issue des persécutions juives et chrétiennes, les études sur les philosophes expulsés de

13. Sur les rapports entre la *philosophia* et l'aristocratie romaine pendant la période républicaine, voir P. VESPERINI, *op. cit.*, 2012.

14. Sur le stoïcisme à l'époque de Néron et des Flaviens, voir M. MORFORD, *The Roman Philosophers. From the time of Cato the Censor to the death of Marcus Aurelius*, Londres 2002, p. 189-208.

15. Les travaux de B. W. JONES, *Domitian and the Senatorial Order. A Prosopographical Study of Domitian's Relationship with the Senate, A.D. 81-91*, Philadelphie 1979, soulignent que les sénateurs liés de près ou de loin à cette opposition dite stoïcienne ont été récompensés par des charges et des honneurs sous Domitien. C'était déjà le constat fait par Tacite (*Hist.*, I.3). A. GANGLOFF, *op. cit.*, p. 160, estime que « Domitien a tenté, aussi longtemps que possible, de composer avec les sénateurs proches de l'«opposition stoïcienne» et d'intégrer ceux-ci dans la haute administration ». Voir également G. HAALAND, « Josephus and the Philosophers of Rome : Does *Contra Apionem* Mirror Domitian's Crushing of the "Stoic Opposition" ? » dans J. SIEVERS, G. LEMBI édés., *Josephus and Jewish History in Flavian Rome and Beyond*, Leyde-Boston 2005, p. 297-316, ainsi que Y. RIVIÈRE, *art. cit.*, p. 286-302.

16. Y. RIVIÈRE, *art. cit.*, p. 266-267, souligne très bien la tendance des sources et de l'historiographie à regrouper dans des catégories les individus ou les groupes expulsés.

17. R. CHEVALLIER, « Le milieu stoïcien à Rome au I^{er} siècle après Jésus-Christ ou l'âge héroïque du stoïcisme romain », *Bull. Assoc. Guillaume Budé Lett. Humanité* 19, 1960, p. 534-562. Voir également P. A. BRUNT, « Stoicism and the Principate », *Pap. Br. Sch. Rome* 43, 1975, p. 7-35 et P. VESPERINI, « Comment les philosophes ont légitimé la tyrannie ? » dans L. BOULÈGUE, H. CASANOVA-ROBIN, C. LÉVY édés., *Le tyran et sa postérité dans la littérature latine de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris 2013, p. 33-53.

18. Voir le chapitre IX « Persécution des philosophes » de S. GSELL, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris 1894, p. 275-286. Dans le même sens, R. CHEVALIER, *art. cit.*, p. 556, disait : « L'opposition stoïcienne à l'empire eut à l'origine un caractère moral, non politique. Ce sont les persécutions qui ont pu lui donner

Rome se sont davantage intéressées au contenu jugé factieux et subversif de leurs doctrines plutôt qu'à la diversité des réseaux matériel et intellectuel qui structurent la sociabilité aristocratique¹⁹. Parmi les outils coercitifs à la disposition du prince pour reléguer un groupe ciblé d'individus, l'expulsion des philosophes de 93-94 p.C. n'est pas en soi une nouveauté, ni une mesure exceptionnelle, mais s'inscrit dans une histoire plus large. La République et le Principat en comptent de multiples exemples, tels que l'expulsion de 161 a.C. décidée par un sénatus-consulte et l'expulsion de 71 p.C. par un édit de Vespasien²⁰. S'il peut y avoir des points communs et des parallèles entre certains de ces dispositifs répressifs, tant dans leurs mécanismes que dans leurs conséquences concrètes sur les individus concernés, il convient à chaque fois de souligner la spécificité de leur contexte et des étapes de leur mise en œuvre, quand la documentation le permet.

II. – L'EXPULSION DES PHILOSOPHES DE 93-94 : L'ÉLARGISSEMENT D'UNE POLITIQUE RÉPRESSIVE ORIGINELLEMENT CIBLÉE ?

L'expulsion des philosophes de 93-94 met en lumière la complexité des relations entre les aristocrates romains et les élites grecques à Rome. Elle trouve son origine dans la condamnation de plusieurs aristocrates qui auraient pris des positions ouvertes en faveur des représentants de la prétendue « opposition stoïcienne », qui avait été réprimée sous les principats de Néron et de Vespasien²¹. Il est possible d'en retracer les grandes étapes malgré une chronologie confuse et des sources discordantes.

La *Vie d'Agricola* permet de situer le début de cette série de condamnations. Celles-ci sont postérieures à la mort du beau-père de Tacite, le 23 août 93. Herennius Senecio (*PIR*² H 128) conduit avec Pline un procès virulent contre Baebius Massa, un proche de Domitien, qui est accusé de malversations pendant son proconsulat en Bétique. Vers la fin de l'année 93, Herennius Senecio est accusé à son tour par Mettius Carus devant le Sénat pour avoir écrit une biographie d'Helvidius Priscus à la demande de sa veuve, Arria. Il lui est également reproché de ne pas avoir brigué de charge depuis longtemps. Il s'agit là d'une critique récurrente contre les stoïciens qui se désintéresseraient des magistratures, si celles-ci n'étaient pas tournées

la nuance d'une revendication politique ». Voir aussi R. MACMULLEN, *Enemies of the Roman Order: Treason, Unrest, and Alienation in the Empire*, Cambridge (Mass.) 1967, p. 45-94 et M.-F. BASLEZ, *Les persécutions dans l'Antiquité : victimes, héros, martyrs*, Paris 2007.

19. Sur les liens entre les différentes expulsions, voir B. VAN DER LANS, « The Politics of Exclusion. Expulsions of Jews and Others from Rome » dans M. LABAHN, O. LEHTIPUU édés., *People under Power. Early Jewish and Christian Responses to the Roman Empire*, Amsterdam 2015, p. 33-77.

20. Suét., *Gram.*, 25, 1 ; Gell., *N A*, XV, 11 ; D.C., *Hist. Rom.*, LXVI, 12-15 ; Suét., *Vesp.*, 15. Voir aussi Y. RIVIÈRE, *art. cit.*, p. 268, 286-287.

21. On peut se référer à l'article de synthèse de J. L. PENWILL, « Expelling the Mind: Politics and Philosophy in Flavian Rome » dans A. J. BOYLE, W. J. DOMINIK édés., *Flavian Rome : Culture, Image, Text*, Leyde 2003, p. 343-368 et, surtout, à Y. RIVIÈRE, *art. cit.*, p. 286-328.

vers l'action efficace²². Q. Iunius Arulenus Rusticus (*PIR*² I 730) aurait été exécuté parce qu'il pratiquait la philosophie et avait composé un éloge de Paetus Thrasea²³. L'un de ses accusateurs est M. Aquilius Regulus, qui n'hésite pas à qualifier Arulenus Rusticus de « singe des Stoïciens » à l'occasion d'une *recitatio*²⁴. Enfin, Helvidius le Jeune (*PIR*² H 60), le fils d'Helvidius Priscus, malgré une attitude prudente, est mis à mort pour avoir tourné en dérision le divorce de Domitien avec Domitia sous l'apparence d'un épilogue comique et, certainement, pour avoir assisté Herennius Senecio dans la composition de l'éloge de son père²⁵. Si l'on essaye de résumer les motifs d'accusation retenus par les sources littéraires, ceux-ci visent Domitien de deux manières. D'une part, il s'agit d'attaques directes (*maiestas*) et indirectes contre des proches du Prince. D'autre part, ces trois sénateurs sont exécutés pour avoir défendu la mémoire des sénateurs et philosophes romains condamnés sous Néron et sous les Flaviens. Comme le remarque Gunnaar Haaland, les aristocrates exécutés en 93 p.C. paient surtout le fait d'avoir été les « ombres » de la génération précédente²⁶.

Les parents des condamnés, eux, sont frappés de peine d'exil à partir de la seconde moitié de l'année 93²⁷. C'est ainsi que Iunius Mauricus est condamné à la *relegatio* après l'exécution de son frère Arulenus Rusticus. Il ne revient à Rome qu'après avoir été rappelé par

22. Sur l'attribution de l'éloge d'Helvidius Priscus à Herennius Senecio : Dion Cassius (*Hist. Rom.*, LXVII.13), Pline le Jeune (*Ep.*, VII.19) et Tacite (*Agr.*, II.1) s'accordent pour dire que l'éloge en la mémoire d'Helvidius Priscus est composé par Herennius Senecio à la demande de Fannia, la veuve d'Helvidius Priscus. Seul Suétone (*Dom.*, 10.5) attribue à Arulenus Rusticus un double éloge de Paetus Thrasea et d'Helvidius Priscus. Sur l'attitude d'Herennius Senecio par rapport aux magistratures : selon Dion Cassius, Herennius Senecio aurait en partie payé de sa vie son refus de briguer d'autres magistratures après la questure. Si le *cursus* d'Herennius est incomplet en l'état actuel de la documentation, il ne peut s'agir que d'un faux prétexte. En effet, au cours des dernières années de sa vie, Herennius est tout sauf en retrait de la vie publique, puisque le Sénat en 93 le désigne pour être, aux côtés de Pline, l'avocat des *Baetici* contre Baebius Massa, ancien proconsul de Bétique (Pline, *Ep.*, VII.33). Herennius l'attaque avec virulence. Selon Tacite (*Agr.*, 45), c'est à l'issue de ce procès qu'Herennius Senecio est accusé de majesté par Mettius Carus, puis condamné à mort.

23. D.C., *Hist. Rom.*, LXVII.13 ; Suét., *Dom.*, 10 ; Tac., *Agr.*, II.5. Outre les éloges de Paetus Thrasea et d'Helvidius Priscus, il serait reproché à Arulenus Rusticus son activité philosophique elle-même. G. HAALAND, *art. cit.*, p. 303, montre que l'expression « ὄτι ἐπιλοσόφει », utilisée par Dion, pointe sa pratique de la philosophie et constitue l'un des motifs de son accusation. La sagesse et les vertus de Rusticus sont connues par plusieurs sources littéraires, telles que Pline, Tacite ou Plutarque, mais également par la dédicace inscrite sous le buste qui lui est attribué : « *L. Iunii Rustici Philosophi Stoici* ». Voir J. J. BERNOULLI, *Römische Ikonographie*, Stuttgart 1882, I, p. 284, ainsi que S. GSELL, *op. cit.*, p. 278.

24. Pline, *Ep.*, I.5.2 : *Stoicorum simiam*. Sur le personnage et la carrière du délateur M. Aquilius Regulus, voir S. E. HOFFER, *The Anxieties of Pliny the Younger*, Atlanta 1999, p. 55-91.

25. Suét., *Dom.*, 10.

26. G. HAALAND, *art. cit.*, p. 304 : « The "Stoic opposition" of the Flavian period may have appeared as only shadows of its predecessors, not only regarding the nature of their demands ». R. SYME, *Tacitus*, Oxford 1958, vol. II, p. 597, parle des aristocrates concernés par la crise de 93 comme d'une « mixed aggregation (doctrines as well as family ties) », tout en soulignant la forte composante italienne du groupe.

27. A. N. SHERWIN-WHITE, *The Letters of Pliny. A Historical and Social Commentary*, Oxford 1966, p. 165 et 281-282. L'exil à Rome peut prendre plusieurs formes, comme la *relegatio* et la *deportatio*, que le droit impérial a codifiées. La *relegatio* confine une personne dans un lieu d'exil pour une durée variable et demande une confirmation impériale. La *deportatio* est une sanction réservée à l'empereur et au préfet de la Ville qui, en plus de

Nerva dans le courant de l'année 97. Il est intéressant de noter que, dans ce groupe, délimité par la sanction qui pèse sur lui, c'est-à-dire l'exil, apparaissent les épouses et les filles des aristocrates visés. Ce dernier point laisse entrevoir que les réseaux philosophiques ne sont pas exclusivement masculins²⁸.

Si la répression se limite d'abord à quelques membres de l'aristocratie romaine, l'expulsion qui en résulte aurait concerné indifféremment les philosophes, sans distinction de statut, d'origine ou d'école, ce que confirme de manière assez homogène la documentation à l'exception de Tacite et d'Aulu-Gelle²⁹. Qui dit expulsion dit identification³⁰. Or on peut faire l'hypothèse que, pour le pouvoir romain, les « philosophes » de l'expulsion de 93-94 ne correspondaient pas à une profession ou à type d'individu avec un statut clairement établi, mais plutôt à une catégorie sociale et intellectuelle aux contours imprécis, contrairement au sénatus-consulte de 161 a.C. qui ciblait plus spécifiquement des philosophes et des rhéteurs grecs susceptibles d'être engagés auprès de familles aristocratiques³¹. Cette labilité du terme philosophe éclaire la pluralité des usages sociaux et des pratiques philosophiques auxquels il pouvait s'appliquer. Par exemple, dans la *Vie d'Apollonios de Tyane*, Philostrate rapporte ainsi que le sénateur romain C. Luccius Telesinus, consul en 66, fait le choix de revêtir la condition de philosophe au moment de l'expulsion de 93, au motif qu'il préfère « partir [de Rome] comme philosophe que d'y rester comme consulaire »³². Dans la lettre III.11 au sujet de cette même expulsion, Pline le Jeune mentionne l'usurpation du nom de philosophe par des

l'exil à perpétuité, entraîne la perte complète des droits et la confiscation des biens du condamné. Dans tous les cas, l'*indulgentia principis* pouvait effacer la peine et ses effets. Sur cette question, voir Y. RIVIÈRE, « L'*interdictio aqua et igni* et la *deportatio* sous le Haut-Empire romain » dans Ph. BLAUDEAU éd., *Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne, I^{er}-VI^e s. ap. J.-C.*, Paris 2008, p. 47-113, ainsi que Y. RIVIÈRE, « La relégation et le retour des relégués dans l'Empire romain (I^{er} – III^e siècles) » dans CL. MOATTI, W. KAISER, CHR. PÉBARTHE éd., *Le monde de l'itinérance en méditerranée de l'antiquité à l'époque moderne*, Bordeaux 2009, p. 535-570.

28. Pline, *Ep.*, III.11 : Gratilla (épouse d'Arulenus Rusticus) ; Arria Minor (épouse de Paetus Thrasea, condamnée à l'exil en 93, puis rappelée en 97) ; Fannia (fille d'Arria et de Paetus, seconde épouse d'Helvidius Priscus et belle-mère d'Helvidius le Jeune, elle accompagne son mari en exil sous Néron et Vespasien, puis est reléguée en 93 et rappelée en 97). Sur ces femmes de l'aristocratie et le rôle qu'elles jouent dans la crise de 93-94, voir l'étude détaillée de J.-A. SHELTON, *The Women of Pliny's Letters*, Londres-New York 2013, p. 43-91.

29. Dion Cassius, Pline, Suétone et Eusèbe ne désignent les victimes de l'expulsion de 93-94 que par les expressions de « philosophes » (Pline, *Ep.*, III.11) ou « de ceux qui pratiquent la philosophie » (D.C., *Hist. Rom.*, LXII.13). Tacite (*Agr.*, II.2) évoque des « *sapientae professor[es]* ». Aulu-Gelle mentionne l'expulsion des philosophes sous Domitien après avoir présenté le sénatus-consulte de 161 et l'édit de 92 a.C. Le premier concerne l'expulsion des philosophes et des rhéteurs, le second vise les professeurs de rhétorique latine. Les « *philosophi* » de 93-94 p.C., dont parle Aulu-Gelle, renverraient à des Grecs qui enseignent la philosophie, entendue comme une *Graeca disciplina* (*NA*, XV.11).

30. Sur les problèmes que pose l'identification des individus concernés par des expulsions, voir CL. MOATTI, « Le contrôle de la mobilité des personnes dans l'Empire romain », *MEFRA* 112, 2000, p. 932, ainsi que CL. MOATTI, « Reconnaissance et identification des personnes dans la Rome antique » dans G. NOIRIEL éd., *L'identification des personnes. Génèse d'un travail d'État*, Paris 2007, p. 27-55.

31. S. E. GRUEN, *Studies in Greek Culture and Roman Policy*, Leyde 1990, p. 172-175.

32. Philostr., *VA*, VII.11: ἀσπασάμενος μᾶλλον τὸ φεύγειν ὡς φιλόσοφος ἢ τὸ ὡς ὕπατος μένειν.

gens à la valeur douteuse, ce qui suggère bien l'idée d'une posture sociale assez fluide au sein des élites³³. Ainsi, être philosophe sous le règne de Domitien, ce n'est pas seulement faire de la philosophie ou l'enseigner, mais cela recouvre une multiplicité de pratiques et de postures, telle que tenir des propos philosophiques, revendiquer un héritage philosophique ou fréquenter d'autres individus qui se disent philosophes³⁴.

L'expulsion des philosophes de 93-94 peut être alors vue comme l'élargissement d'un dispositif répressif. D'une série d'attaques ciblées à l'égard d'un groupe d'aristocrates restreint et cohérent par ses interactions et ses valeurs philosophiques communes, on en vient à des mesures d'exil et de *relegatio* à l'encontre d'un deuxième groupe composé des parents du premier groupe, puis à une mesure d'expulsion qui frappe un troisième groupe plus étendu encore. Ce troisième groupe, qualifié de manière englobante de « philosophes », compterait les proches, les relations et les connaissances des deux premiers groupes. Ce qui est reproché à ces philosophes expulsés de Rome est davantage leurs liens interpersonnels avec une opposition aristocratique au pouvoir impérial que leur activité philosophique elle-même³⁵. Les effets concrets de cette mesure d'expulsion sont le départ de Rome, voire d'Italie, de plusieurs grandes figures de la philosophie à Rome, tel Épictète rejoignant Nicopolis³⁶.

Il s'agit dès lors de comprendre comment les membres d'un même réseau aristocratique se mobilisent pour pallier la disparition et l'exil de certains des leurs. Dans ce processus de résilience, il est nécessaire d'interroger à présent le rôle joué par les liens de sociabilité et de parenté.

33. Pline, *Ep.*, III.11.6. Si la dénonciation des faux philosophes est un *topos* littéraire, il nous renseigne cependant sur la plasticité de cette catégorie sociale, intellectuelle et professionnelle que l'on désigne du nom de philosophe. Voir également R. MACMULLEN, *op. cit.*, p. 45-94. À l'époque des Flaviens et de Flavius Josèphe, G. HAALAND, *art. cit.*, p. 300, insiste sur la diversité des philosophes à Rome : « Philosophy in Rome at the time of Josephus was a multifaceted phenomenon, maybe as manifold as religion is today. (...) You would find the longhaired, bearded Cynic preacher on the street corner, the Pythagorean mystic at a more remote location, the Greek teacher in the upper-class house, and the Stoic senator involved in imperial politics. ». Voir aussi P. VESPERINI, *op. cit.*, 2012, p. 3-4.

34. À titre de comparaison avec l'époque moderne, S. VAN DAMME, *op. cit.*, p. 13, prend ses distances avec une définition unique et préétablie de la philosophie en invitant à tenir compte de la diversité des gestes, des opérations ou des pratiques qu'elle peut englober.

35. Déjà TH. MOMMSEN, « Zur Lebensgeschichte des Jüngerer Plinius », *Hermes* 3, 1869, p. 85, disait à propos de l'expulsion des philosophes que « die ganze Verfolgung traf die politische Opposition, insofern sie in der Litteratur und auf dem Katheder ihren Ausdruck fand, und während die namhaftesten Schriftsteller und Lehrer criminell bestraft wurden, wies die Regierung die grosse Masse derselben aus der Hauptstadt aus ». Voir également B. W. JONES, *op. cit.*, p. 119-124.

36. Gell., *NA*, XV.11.5 ; Luc., *Peregr.*, 18. Le choix d'Épictète de s'installer en Épire étayerait l'idée selon laquelle les philosophes furent bannis de Rome et d'Italie, puisque Nicopolis était la cité la plus proche de la péninsule italienne. Selon Suétone et Aulu-Gelle, l'expulsion des philosophes serait hors de Rome et d'Italie. Toutefois, pour Tacite, Pline le Jeune et Dion Cassius, elle n'est qu'en dehors de Rome. Sur l'extension géographique de l'expulsion et les difficultés qu'elle pose, voir Y. RIVIÈRE, *art. cit.*, p. 307-308.

III. – ENTRAIDE ET RÉSILIENCE AU SEIN DES RÉSEAUX ARISTOCRATIQUES

La condamnation à mort ou à l'exil de plusieurs membres d'un réseau aristocratique n'entraîne pas nécessairement la dissolution du réseau dans son ensemble. La correspondance de Pline le Jeune laisse entrevoir le rôle des liens de parenté et de sociabilité dans les situations de crise et dans leur capacité à les dépasser. Même si les *Lettres* ont été (ré)écrites en vue de leur publication, elles comptent parmi les sources qui offrent le plus de renseignements sur les événements de 93-94 et leurs conséquences. Les lettres II.18 et III.11 détaillent respectivement les interventions de Pline en faveur de la famille d'Arulenus Rusticus et de celle de Musonius Rufus (voir fig. 1). Il est possible de s'interroger sur quoi se fonde l'action de Pline, telle qu'elle est (re)présentée dans chaque lettre.

D'après la lettre III.11, Artémidore, philosophe d'origine syrienne et gendre de Musonius Rufus, semble directement touché par l'expulsion des philosophes de 93-94 p.C.³⁷ :

« Quand les philosophes avaient été chassés de la ville de Rome, je suis allé le [Artémidore] trouver dans sa résidence suburbaine ; or, ce qui rendait la chose plus voyante et donc plus dangereuse, j'étais prêteur. De plus, comme il lui fallait à ce moment-là une assez forte somme pour payer des dettes contractées pour des motifs parfaitement honorables, et que certains de ses amis riches et haut placés retenaient leur souffle, je l'ai empruntée moi-même et l'ai mise à sa disposition sans intérêts. Et j'ai agi ainsi à une époque où sept de mes amis avaient été mis à mort ou relégués : mis à mort Senecio, Rusticus, Helvidius, relégués Mauricus, Gratilla, Arria, Fannia ; quand tant de foudres tombées autour de moi avaient quasiment failli me brûler et que des indices sûrs me laissaient prévoir que la fin même me menaçait, moi aussi. » (traduction de H. Zehnacker, CUF, 2009)³⁸

L'intervention de Pline se situe dans un moment particulièrement critique. D'une part, le fait que des amis haut placés du philosophe Artémidore se sentent menacés fait directement référence au contexte de répression politique qui commence dès l'automne 93. D'autre part, Pline agit en tant que prêteur, ce qui, selon lui, compromettrait la discrétion de

37. La lettre III.11 a donné lieu à une quantité de débats. Parmi eux, nous retenons l'article de J.-A. SHELTON, « Pliny's Letter 3.11 : Rhetoric and Autobiography », *C&M* 38, 1987, p. 121-139, qui est représentatif d'une lecture très critique, sinon déconstructiviste. Jo-Ann Shelton insiste sur la mise en scène flatteuse de Pline, qui élabore rétrospectivement une posture héroïque pendant les dernières années du règne de Domitien. Les stratégies littéraires d'autoreprésentation de Pline sont désormais bien connues. En tenant compte de ces réserves, on peut estimer que la lettre III.11 reste un document valide pour comprendre comment un aristocrate, tel que Pline, pense, sinon idéalise, son réseau de liens interpersonnels. Voir également A. GANGLOFF, *op. cit.*, p. 159-160. Sur le mariage entre Artémidore et la fille de Musonius, voir J.-A. SHELTON, *op. cit.*, p. 159-160.

38. Pline, *Ep.*, III.11.2-3 : *Equidem, cum essent philosophi ab urbe summoti, fui apud illum in suburbano, et quo notabilius — hoc est, periculosius — esset fui praetor. Pecuniam etiam, qua tunc illi ampliore opus erat, ut aes alienum exsolueret contractum ex pulcherrimis causis, mussantibus magnis quibusdam et locupletibus amicis mutuatus ipse gratuitam dedi. Atque haec feci, cum septem amicis meis aut occisis aut relegatis, occisis Senecione Rustico Heluidio, relegatis Maurico Gratilla Arria Fannia, tot circa me tactis fulminibus quasi ambustus mihi quoque impendere idem exitium certis quibusdam notis augurarer.*

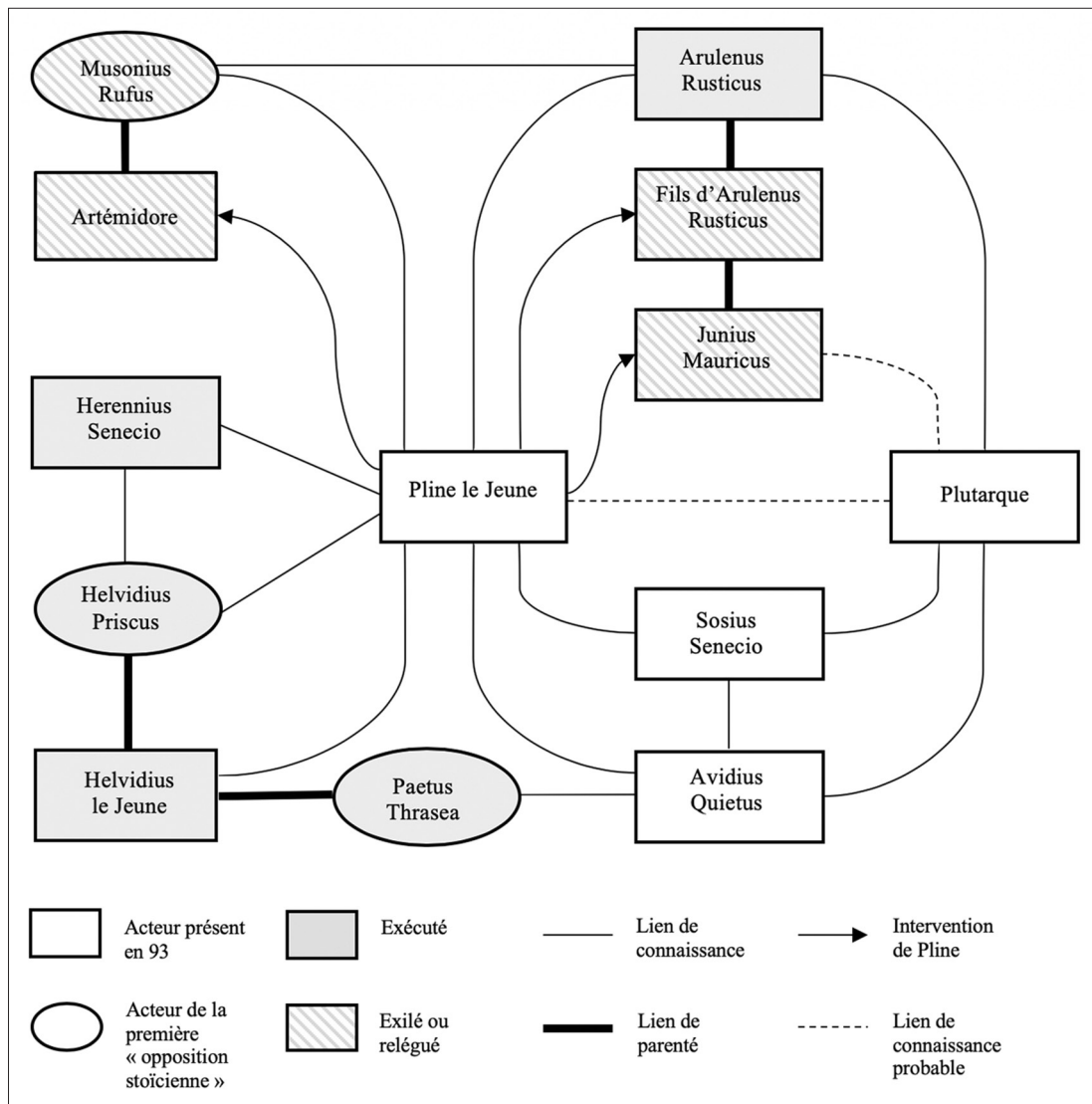


Figure 1 : Les réseaux aristocratiques de Pline le Jeune et de Plutarque révélés par l'expulsion des philosophes de 93-94.

son action³⁹. La somme d'argent réunie par Pline sert à rembourser des dettes « honorables ». Adrian N. Sherwin-White avance l'idée que les dettes d'Artémidore auraient pu être contractées

39. TH. MOMMSEN, *art. cit.*, p. 84-89, date la préture de Pline en 93 p.C., ce qui est l'hypothèse la plus raisonnable par rapport à l'ensemble de son *cursus*. Sur les débats concernant les dates de la préture de Pline, voir A. N. SHERWIN-WHITE, *op. cit.*, p. 763-771. En théorie, Pline aurait pu être accompagné de six licteurs en dehors des limites du *pomerium* et partant *in suburbano*.

afin de financer un voyage hors d'Italie⁴⁰. Cette hypothèse va trop loin, me semble-t-il, dans la mesure où la lettre n'évoque ni projet de départ, ni destination de repli⁴¹. Au mieux, il est possible de dire que l'acquittement des dettes évite au philosophe un procès ou une saisie. Si l'absence de Musonius Rufus et la défection des amis d'Artémidore ont poussé Pline à agir en faveur du philosophe, son intervention s'explique en grande partie par les liens directs et indirects qui unissent les deux hommes⁴².

En effet, Pline a fait la connaissance d'Artémidore en Syrie, où il a été tribun militaire dans la *legio III Gallica* au début du principat de Domitien⁴³. Cette première rencontre en terrain provincial établit les bases de leur *amicitia*. À cela il faut ajouter des liens indirects créés par la figure de Musonius Rufus. Pline ne manque pas de rappeler dans sa lettre l'admiration qu'il a pour le beau-père d'Artémidore. La différence de génération entre Musonius et Pline pourrait nuancer l'idée que les deux hommes se soient bien connus⁴⁴. Cependant, la référence au chevalier et philosophe romain place Pline et Artémidore à l'intérieur d'un même groupe, d'une même communauté intellectuelle, qui outrepassent leurs liens personnels directs. Dans ce cas précis, la pratique philosophique, qu'il s'agisse d'assister aux leçons de Musonius ou de faire profession de philosophe, rappelle que les liens d'amitié entre aristocrates se situent à la convergence des notions de sociabilité et de parenté. Ainsi, les élites grecques et romaines ne sont jamais liées entre elles par un seul type de liens sociaux ou intellectuels, mais par la superposition et la combinaison de plusieurs.

Comme le rappelle la lettre III.11 de Pline, l'exécution d'Arulenus Rusticus dans la seconde partie de l'année 93 p.C. a entraîné la *relegatio* de plusieurs membres de sa famille. Dans la lettre II.18, on apprend que, lors de son rappel à Rome, dans le cours de l'année 97, Iunius Mauricus sollicite l'aide de Pline pour trouver un précepteur aux fils de son défunt frère Arulenus Rusticus (voir fig. 1) :

« Quelle mission plus agréable pouvais-tu me confier que celle de chercher un précepteur pour les enfants de ton frère ? [...]. Je te dois à toi, je dois à la mémoire de ton frère cette marque de fidélité et de dévouement, surtout dans une matière aussi importante. Car qu'est-ce qui peut compter davantage pour vous que de voir ces enfants (je dirais les tiens, si

40. A. N. SHERWIN-WHITE, *op. cit.*, p. 240.

41. Cette difficulté d'interprétation est aussi liée à la résidence suburbaine d'Artémidore (*apud illum in suburbano*) et à l'extension territoriale de l'expulsion des philosophes. Sur ce point, voir Y. RIVIÈRE, *art. cit.*, p. 307-308.

42. On ignore où se trouve précisément Musonius Rufus en 93 p.C. Rappelé à Rome par Titus en 79 p.C., il semble y avoir résidé et enseigné la philosophie jusqu'à sa mort vers la fin du I^{er} siècle. Mort ou éloigné de Rome, Musonius Rufus ne semble pas être dans la capacité de porter secours à son gendre d'après la lettre de Pline. Sur la biographie de Musonius, voir l'article de référence de C. E. LUTZ, « Musonius Rufus "The Roman Socrates" », *YCIS* 10, 1947, p. 13-23 et plus récemment V. LAURAND, *Stoïcisme et lien social. Enquête autour de Musonius Rufus*, Paris 2014, p. 25-29.

43. C'est également en Syrie que Pline fait la rencontre du philosophe Euphratès (Plin., *Ep.*, I.10.2).

44. Si son *floruit* se situait bien sous le règne de Néron, Caius Musonius Rufus serait peut-être né peu avant les années 30 p.C. Voir V. LAURAND, *op. cit.*, p. 25-26. La naissance de Pline date de 61 ou 62.

tu n'aimais maintenant ceux-là plus encore) jugés dignes d'un tel père et d'un oncle comme toi ? C'est un soin que j'aurais revendiqué, même si tu ne me l'avais pas confié. » (traduction de H. Zehnacker, CUF, 2009)⁴⁵

Les raisons qui conduisent Pline à accepter cette tâche sont d'une part la place déterminante qu'il accorde à l'éducation dans la formation de l'aristocratie romaine, d'autre part ses liens interpersonnels avec les Iunii.

Cette demande particulière s'explique par l'éloignement des Iunii de Rome pendant les dernières années du règne de Domitien et le fait que Pline soit un fin connaisseur de la vie littéraire de l'*Urbs*. La lettre II.18 témoigne également de l'importance qu'une famille romaine donne à la formation de ses jeunes membres. Cette éducation garantit la perpétuation du capital intellectuel de la *gens Iunia*, qui s'est illustrée sous les Flaviens par son prestige politique et philosophique. Si l'adjectif *dignus* peut renvoyer au prestige familial dans son ensemble, son emploi suggère ici l'idée d'une forme de dignité intellectuelle. En effet, l'exercice de magistratures ou la valeur militaire ne sont plus les seuls critères déterminants dans la compétition aristocratique. Cette lettre de Pline ne fait que confirmer que les qualités intellectuelles – dans ce cas précis, les qualités rhétoriques et philosophiques – sont intégrées au capital symbolique de l'aristocratie à la fin des Flaviens et au début des Antonins⁴⁶.

Les liens d'amitié entre Pline et les Iunii sont exprimés par l'intermédiaire du vocabulaire du patronage et des *officia*. Le service que Pline accepte d'accomplir relève du devoir, quand bien même cette tâche se révèle des plus agréables pour l'homme de lettres qu'est Pline. Ce dernier justifie son engagement non seulement au nom de son amitié à l'égard de Iunius Mauricus, mais aussi au nom de la mémoire de son frère. Ici c'est bien la figure d'Arulenus Rusticus qui structure l'amitié entre Pline et Iunius Mauricus pendant et après la crise de 93-94. La disparition d'Arulenus Rusticus a été palliée par la mobilisation de son réseau de relations

45. Pline, *Ep.*, II.18.1-4 : *Quid a te mihi iucundius potuit iniungi, quam ut praeceptorem fratris tui liberis quaererem ? [...] Debeo enim tibi, debeo memoriae fratris tui hanc fidem, hoc studium, praesertim super tanta re. Nam quid magis interest uestra, quam ut liberi (dicerem tui, nisi nunc illos magis amares) digni illo patre, te patruo reperiantur ? quam curam mihi etiam si non mandasses uindicassem.*

46. Sur le passage de l'étude (*studium*) de la sphère privée à la sphère publique et le début de la politisation des activités intellectuelles aux II^e et I^{er} siècles a.C., voir CL. MOATTI, *La raison de Rome. Naissance de l'esprit critique à la fin de la République*, Paris 1997, p. 161-192. À l'époque du *Dialogue des Orateurs*, Tacite (*Dial.*, 28.7) montre que les aristocrates peuvent s'orienter vers des carrières qui font appel à la connaissance de l'art oratoire, de l'art militaire ou du droit. La formation philosophique, elle, ne semble ni requise, ni déterminante, pour l'exercice d'une magistrature mais compte comme une source de prestige social et intellectuel dans la concurrence aristocratique. Lucien (*Merc. cond.*, 4) et Aulu-Gelle (*NA*, VII.10) attestent que l'enseignement de la philosophie à Rome relève largement de l'initiative privée des grandes familles et renverrait à la nécessité de se donner un vernis culturel suffisant. Voir également W. ECK, « Senatorisches Leben jenseits von Politik, Militär und Administration: die öffentliche Repräsentation der intellektuellen Seite der Führungsschicht » dans M. VAN ACKEREN, J. OPSOMER éd., *Selbstbetrachtungen und Selbstdarstellungen. Der Philosoph und Kaiser Marc Aurel in interdisziplinärem Licht*, Wiesbaden 2012, p. 169-186.

familiales et sociales : quand le *pater familias* n'est plus en mesure de veiller à la formation intellectuelle de ses fils, cette fonction revient aux autres membres de la famille – Iunius Mauricus – et aux relations – Pline le Jeune⁴⁷.

L'amitié entre Pline et un autre aristocrate s'exprime par des liens directs entre les deux individus et surtout par l'invocation d'un tiers servant de pont relationnel⁴⁸. Les références à Arulenus Rusticus et à Musonius Rufus n'ont pas qu'une fonction mémorielle : elles évitent la solution de continuité entre liens de parenté et liens de sociabilité. La crise de 93-94 et ses prolongements confirment alors que les compétences intellectuelles et notamment philosophiques des aristocrates romains participent autant du prestige familial que des relations interpersonnelles. Lorsque des membres d'un réseau aristocratique et philosophique disparaissent, certains de leurs rôles familiaux peuvent être transférés aux autres membres, détaillant par là les mécanismes d'une résilience que l'on pourrait qualifier de réticulaire.

IV. – ANATOMIE ET PRINCIPES DE LA SOCIABILITÉ PHILOSOPHIQUE À ROME

Parmi les différents séjours de Plutarque à Rome, l'un prend place dans le contexte de tensions politiques entre Domitien et une partie de l'aristocratie romaine. D'après le traité *De la curiosité*, Arulenus Rusticus, consul suffect pour la fin de l'année 92, assiste à une conférence donnée à Rome par Plutarque lui-même :

« Un jour que je faisais une lecture publique à Rome, le fameux [Arulenus] Rusticus, que par la suite Domitien fit périr, jaloux qu'il était de sa gloire, se trouvait dans mon auditoire. Au milieu de la conférence, un soldat vint lui remettre une lettre de l'empereur. Il se fit un profond silence et je m'interrompis moi-même pour laisser lire Rusticus, mais lui n'en voulut rien faire et ne rompit le cachet que lorsque j'eus terminé et que les auditeurs se furent dispersés : cet incident fit que tous admirèrent la dignité de cet homme. » (traduction modifiée de J. Dumortier, CUF, 1975)⁴⁹

47. Si la carrière des fils d'Arulenus Rusticus semble plus difficile à retracer, celle de son petit-fils, Q. Junius Rusticus (*PIR*² I 814), s'inscrit dans la continuité des ambitions politique et intellectuelle de la famille. Il fut consul suffect au mois de juillet 133, puis consul ordinaire en 162 et membre du conseil de l'empereur. Marc Aurèle (*Med.*, I.7) reconnaît la valeur de son enseignement philosophique, ce que confirme plus tard l'*Histoire Auguste* (*Marc.*, III.3-4). Sur les liens entre parenté et patronage, voir R. SALLER, *Personal Patronage under the Early Empire*, Cambridge 1982, p. 142-143.

48. Sur la notion de « pont relationnel », voir M. S. GRANOVETTER, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology* 78, 1973, p. 1360-1380.

49. Plut., *De curios.*, 15 (522d-e) : Ἐμοῦ ποτ' ἐν Ῥώμῃ διαλεγομένου, Ῥουστικός ἐκεῖνος, ὄν ὕστερον ἀπέκτεινε Δομετιανὸς τῇ δόξῃ φθονήσας, ἠκροῶτο, καὶ διὰ μέσου στρατιώτης παρελθὼν ἐπιστολὴν αὐτῷ Καίσαρος ἀπέδωκε· γενομένης δὲ σιωπῆς κάμου διαλπόντος, ὅπως ἀναγνῶ τὴν ἐπιστολὴν, οὐκ ἠθέλησεν οὐδ' ἔλυσε πρότερον ἢ διεξελθεῖν ἐμὲ τὸν λόγον καὶ διαλυθῆναι τὸ ἀκροατήριον· ἐφ' ᾧ πάντες ἐθαύμασαν τὸ βάρος τοῦ ἀνδρός.

Plusieurs indices permettent de dater le séjour de Plutarque. En premier lieu, il participerait à un banquet donné à Rome où sont présents Sosius Senecio et T. Avidius Quietus. Lors de ce banquet, Aufidius Modestus fait un bon mot sur le proconsulat en Achaïe de T. Avidius Quietus en 91/92, ce qui autorise à penser que l'anecdote rapportée se déroule peu après son retour dans l'*Vrbs*⁵⁰. En outre, la présence à Rome de Plutarque pourrait se prolonger jusqu'au consulat suffect de T. Avidius Quietus, c'est-à-dire entre mai et août 93 p.C. Les liens d'amitié entre T. Avidius Quietus et Plutarque sont suffisamment attestés pour faire cette hypothèse. Tous ces éléments permettent ainsi de situer le séjour dans l'*Vrbs* de Plutarque entre la fin de l'année 92 et au moins pendant l'année 93, puisque l'exécution d'Arulenus Rusticus se situe vers la fin de cette même année⁵¹.

L'expulsion des philosophes a pu indirectement conduire à un départ précipité de Plutarque de Rome, comme le propose Christopher P. Jones⁵². En effet, le citoyen de Chéronée ne revient pas dans l'*Vrbs* avant le début du II^e siècle, si l'on se fie à un banquet des *Propos de Table* censé se dérouler dans la capitale sous le principat de Trajan⁵³. Même si Plutarque ne devait rien craindre personnellement, il reste que le climat social et politique de l'*Vrbs* était de moins en moins propice au déploiement d'une activité intellectuelle publique, qu'elle soit sophistique ou philosophique⁵⁴. Il est impossible de se prononcer sur le contenu de la lettre (ἐπιστολήν) du prince remise à Arulenus Rusticus, sauf à tomber dans le roman⁵⁵. Cependant l'arrivée du soldat envoyé par l'empereur est davantage significative, en ce qu'elle interrompt momentanément la conférence de Plutarque. Il n'est pas exagéré de dire que les conférences ou les *recitationes*, pratiques emblématiques de la sociabilité aristocratique, devaient être traitées

50. Plut., *Quaes. conv.*, II.1.5 (632a) : T. Avidius Quiétus se plaint d'avoir les mains froides, ce à quoi Aufidius Modestus répond : « Ἀλλὰ μὴν[...] θερμάς ἀπὸ τῆς ἐπαρχίας κεκόμικας αὐτάς » (Et pourtant, tu les as ramenées chaudes de ta province !) (traduction de Fr. Fuhrmann, CUF, 1972). Sur la date du proconsulat de T. Avidius Quietus, voir B. PUECH, « Prosopographie et chronologie delphique sous le Haut-Empire. L'apport de Plutarque et de l'histoire littéraire », *Topoi* 8, 1998, p. 263, n. 8.

51. On apprend dans la *Vie de Publicola* (15.6) que Plutarque voit terminé le palais de Domitien, dont la fin des travaux est estimée vers 92 p.C.

52. CHR. P. JONES, *Plutarch and Rome*, Oxford 1972, p. 25 : « There is a chance that Plutarch himself was affected by Domitian's ban, even if he was not forced to leave Rome like the Stoic Epictetus, or endangered in some other way. »

53. Plut., *Quaes. Conv.*, VIII.7.1 (727b) : Σύλλας ὁ Καρχηδόνιος εἰς Ῥώμην ἀφικομένῳ μοι διὰ χρόνου τὸ ὑποδεκτικόν, ὡς Ῥωμαῖοι καλοῦσιν, καταγεῖλας δεῖπνον. « Comme je revenais à Rome pour la première fois depuis longtemps, Sylla de Carthage annonça en mon honneur un dîner de bienvenue, selon l'expression romaine » (traduction de Fr. Frazier, CUF, 1996). Sur la date de ce banquet, voir B. PUECH, « Prosopographie des amis de Plutarque », *ANRW* II/33.6, 1992, p. 4878-4879.

54. Selon Xiphilin, Domitien aurait condamné à mort un sophiste du nom de Maternus vers 91 p.C. qui s'était exprimé contre les tyrans (D.C., *Hist. Rom.*, LXVII.12.1). Voir également Arr., *Epict. diss.*, II.12.17.

55. Les commentateurs de ce traité de Plutarque, J. DUMORTIER et J. DEFRADES, dans la Collection des Universités de France, Paris 1975, p. 327-328, ont voulu voir dans cette lettre « un arrêt de mort, une invitation au suicide ». MONTAIGNE, *Les Essais*, II.4, suppose que « recevant à l'improvu lettres et notamment d'un Empereur, il pouvait bien advenir que le différer à les lire eût été d'un grand préjudice. » (édition d'E. NAYA, D. REGUIG-NAYA et A. TARRÊTE, Paris 2009).

avec attention par le pouvoir, et cela d'autant plus quand y prenaient part des aristocrates aussi éminents qu'Arulenus Rusticus⁵⁶. La suite du passage le confirme : Plutarque tire de cette anecdote se déroulant à Rome une réflexion générale sur les tyrans et leurs informateurs, qu'il désigne du nom d'« oreilles ». Cette considération sur la nécessité du tyran « de tout savoir » est assez représentative des dernières années du règne de Domitien, sinon du point de vue de l'historiographie sénatoriale⁵⁷. Il est à rappeler que, dans la *Vie d'Agricola*, Tacite évoque l'impossibilité d'échanger des propos en raison de la présence d'espions pendant ces mêmes années⁵⁸.

Ce contexte de surveillance remet en cause plusieurs principes qui sont au cœur de la sociabilité aristocratique, comme par exemple l'idéal de communauté. La notion de communauté intellectuelle peut s'appliquer à plusieurs formes de sociabilité que l'on retrouve dans l'*Vrbs*, telles que le banquet ou la conférence publique⁵⁹. Lorsque la philosophie, si polymorphe soit-elle, a suscité d'une manière ou d'une autre la suspicion du pouvoir, les activités aristocratiques qui pouvaient l'intégrer à leur contenu ou à leur déroulement ont été profondément désorganisées. Par exemple, dans le banquet aristocratique d'époque impériale, la philosophie garantit la bonne tenue des échanges et donne aux convives la possibilité de se juger les uns les autres, tout en permettant de créer ou d'approfondir des liens d'amitié. L'expulsion des philosophes a donc eu pour conséquence l'expulsion, certes partielle, de la philosophie comme principe de la sociabilité aristocratique de l'*Vrbs*⁶⁰.

Ainsi, la présence de Plutarque à Rome vers 92 et 93 p.C. peut trouver son origine dans le fait que plusieurs de ses amis romains y exercent une magistrature pendant ces mêmes années. Au contraire, son départ de Rome pourrait s'expliquer par la compromission des amis de ses amis. En effet, T. Avidius Quietus était un ami intime (*familiaris*) de Paetus Thrasea, mort en 66 p.C., et, lors d'une séance au sénat en 97 p.C., prit la défense de sa veuve Arria et

56. Par exemple, la *recitatio*, que fait Curiatius Maternus de son ouvrage sur Caton le Jeune, aurait déplié au sommet du pouvoir (Tac., *Dial.*, 2.1).

57. Plut., *De curios.*, 16 (522f) : Καίτοι τοὺς γε τυράννους, οἷς ἀνάγκη πάντα γινώσκειν, ἐπαχθεστάτους ποιεῖ τὸ τῶν λεγομένων ὄτων καὶ προσαγωγέων γένος. « Cependant les tyrans, qui doivent tout savoir, c'est la race de ceux qu'on appelle "les oreilles" et les agents provocateurs qui les rend si odieux. » (traduction de J. Dumortier, CUF, 1975).

58. Tac., *Agr.*, II.3 : *Et sicut uetus aetas uidit quid ultimum in libertate esset, ita nos quid in seruitute, adempto per inquisitiones etiam loquendi audiendique commercio.* « L'ancien temps avait vu jusqu'où pouvait aller la liberté, mais nous avons vu, nous, jusqu'où peut aller la servitude, quand les espions nous confisquaient jusqu'à la possibilité d'échanger des paroles. » (traduction d'A.-M. Ozanam, CUF, 2010)

59. Sur les formes de la sociabilité savante et la nécessité de faire communauté, voir CHR. JACOB, *art. cit.*, p. 515-519. La notion d'« elite community » est au cœur de l'ouvrage de W. A. JOHNSON, *Readers and Reading Culture in the Roman Empire*, Oxford-New York 2012. Voir récemment l'article de J. KÖNIG, « Representations of Intellectual Community in Plutarch, Pliny the Younger and Aulus Gellius », *Archimède*, HS 1, 2018, p. 54-67.

60. Tac., *Agr.*, II.2 : [...] *expulsis insuper sapientiae professoribus atque omni bona arte in exilium acta, ne quid usquam honestum occurreret.* « [...] et, en outre, on avait chassé tous ceux qui enseignaient la philosophie, condamné à l'exil toutes les activités honorables, afin que le bien ne se rencontrât plus nulle part » (traduction d'A.-M. Ozanam, CUF, 2010).

de sa fille Fannia qui venaient de rentrer d'exil⁶¹. Il n'est pas possible d'établir un lien direct d'amitié entre Plutarque et les aristocrates condamnés en 93⁶². Cependant, il est fort probable qu'ils aient pu se rencontrer dans le cadre de formes de sociabilité partagées par l'aristocratie à Rome. La présence d'Arulenus Rusticus à une conférence donnée par Plutarque en est un bon indice. Aucune source, pour l'instant, ne permet d'attester de façon certaine que Plutarque ait pu rencontrer Pline à Rome. Cependant l'examen de leurs liens interpersonnels respectifs autorise à le penser, comme le montre bien notre schéma relationnel (voir fig. 1)⁶³. La crise de 93-94 et ses conséquences permettent de comprendre l'anatomie des réseaux aristocratiques de sociabilité auxquels Plutarque a pu accéder à Rome. Sur place, des pratiques de sociabilité et des logiques de hiérarchie favorisent les dynamiques d'interconnaissance et densifient donc le réseau des différentes élites de l'empire. Dans ce genre de configuration, la philosophie sert à la fois à créer et à garantir le lien social. Si les sources donnent parfois fictivement l'impression d'une égalité horizontale à l'intérieur de ces réseaux en temps normal, les événements de 93-94 rappellent bien que des relations verticales, fondées sur le rang social ou l'exercice d'une magistrature, les structurent.

CONCLUSION

L'expulsion de 93-94 n'est pas celle de tous les philosophes en masse – une telle mesure serait difficilement applicable –, mais plutôt la tentative d'affaiblir une frange de l'aristocratie romaine hostile au prince en la privant de ses relations interpersonnelles tissées par la philosophie, entendue au sens large⁶⁴. Lorsqu'il relate le procès imaginaire d'Apollonios de Tyane devant le tribunal de Domitien, Philostrate ne manque pas de rappeler que les liens d'amitié du protagoniste avec Nerva constituent l'un de ses chefs d'accusation⁶⁵. À plusieurs reprises, Vespasien et Domitien se heurtent à la catégorie plurielle que sont les philosophes, sans que cela constitue la preuve d'un mépris ou d'une hostilité de cette dynastie envers la

61. Pline, *Ep.*, VI.29.1 et IX.13.15. Voir B. PUECH, *art. cit.*, p. 4841.

62. En ce sens, CHR. P. JONES, *op. cit.*, p. 51 : « There is no sign that Plutarch knew Rusticus well [...]. Rusticus' effect on him will rather have been that of an example: a man who put philosophy above a communication of Caesar, and the memory of a philosophic Roman above his personal safety ». A. BALLAND, *Essai sur la société des épigrammes de Martial*, Bordeaux 2010, p. 13, va beaucoup trop loin, me semble-t-il, en estimant que Rusticus était « un ami et protecteur de Plutarque ».

63. Sur cette question lancinante, voir CHR. P. JONES, *Plutarch and Rome*, Oxford 1971, p. 61.

64. B. VAN DER LANS, *art. cit.*, p. 50, suggère qu'une expulsion collective semblable à celles des philosophes de 93 contient plus de « force rhétorique » (*rhetorical force*) que de « violence physique » (*physical violence*), sans pour autant nier les effets concrets d'une telle mesure sur la mobilité des individus concernés.

65. Philostr., *V A*, VIII.4-7. L'accusation de complot d'Apollonios avec Nerva se retrouve déjà tout au long du livre VII (8-9, 11, 32-33, 37). Sur les lieux où sont menés les interrogatoires d'Apollonios, voir Y. RIVIÈRE, « Les arcanes du Palatin et la justice du prince (14-79 p.C.) » dans M. DE SOUZA, O. DEVILLERS édés., *Neronia X. Le Palatin, émergence de la colline du pouvoir à Rome, de la mort d'Auguste au règne de Vespasien, 14-79 p.C.*, Bordeaux 2019, p. 225-226.

philosophie⁶⁶. Notre propos met en évidence le fait que, en 93-94 p.C., la *philosophia*, qu'elle soit portée par des Grecs ou des Romains, reste encore un monopole de l'aristocratie et l'un des facteurs de sa cohésion. Elle peut se pratiquer dans des cadres et des lieux où le prince ne peut avoir qu'un accès indirect : une conversation philosophique dans un banquet privé échappe à son contrôle, sauf à recourir à des espions et à des *delatores*⁶⁷. Les événements de 93-94 révèlent bien les multiples usages de la philosophie renvoyant aux domaines politique, intellectuel, culturel ou moral, tout en soulignant les mécanismes de la sociabilité et de la résilience au sein des réseaux aristocratiques⁶⁸. Les situations de crise, telles que l'expulsion des philosophes sous Domitien, permettent ainsi de saisir la densité des réseaux des aristocrates à travers le prisme de l'événement et celui de la mémoire (voir fig. 1). C'est bien cette conscience de deux temporalités qui guide l'écriture de Pline, lorsqu'il revient sur le principat de Domitien et qu'il en fait un âge de défiance à l'égard de la philosophie par opposition au principat de Trajan :

« En quel honneur tiens-tu les maîtres de rhétorique, en quelle estime les professeurs de philosophie ! Comme sous ton principat les belles-lettres ont recouvré et le souffle et le sang et une patrie ! Elles, que la barbarie de l'âge précédent punissait d'exil, au temps où un prince conscient d'avoir en lui tous les vices prononçait contre des sciences hostiles aux vices la relégation moins par haine que par respect. Mais toi, ces mêmes sciences, tu leur ouvres tes bras, tes yeux, tes oreilles. Tu suis leurs préceptes et tu les aimes autant qu'elles te louent. » (traduction de M. Durry, CUF, 1947)⁶⁹

S'il faut nuancer la dimension excessivement élogieuse du *Panegyrique* de Pline le Jeune d'une part et, d'autre part, l'hostilité presque unanime des sources littéraires sur Domitien, ce passage illustre néanmoins une rupture qui s'opère sous les Antonins. Ceux-ci

66. Si on constate sous les Flaviens un intérêt du pouvoir impérial pour la rhétorique et son enseignement – c'est à Vespasien que Rome doit la création de deux chaires de rhétorique –, des immunités ont été octroyées à ceux qui enseignaient la philosophie. En ce sens, Y. RIVIÈRE, *art. cit.*, p. 351, dit : « Quant au dossier des immunités, il ne plaide nullement en faveur d'une hostilité générale des Flaviens à l'encontre des *philosophi* ». Il reste que l'enseignement de la philosophie relevait surtout de l'« initiative et de l'activité privées » et se fondait sur la « libre concurrence », selon les termes d'H.-I. MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris 1981, p. 112-113. Sur ce point, voir J. HAHN, *Der Philosoph und die Gesellschaft. Selbstverständnis, öffentliches Auftreten und populäre Erwartungen in der hohen Kaiserzeit*, Stuttgart 1989, p. 101-108. Sur les rapports entre les Flaviens et la philosophie, voir également C. SALLES, *La Rome des Flaviens : Vespasien, Titus, Domitien*, Paris 2002, p. 244-246 et J. L. PENWILL, *art. cit.*, p. 362.

67. Dans la préface du livre VII (697e) des *Propos de Table*, Plutarque encourage, dans les banquets, à ne tenir que des paroles de bon ton, afin que celles-ci puissent être divulguées sans crainte.

68. P. VESPERINI, *op. cit.*, 2012, p. 510-511, identifie au moins cinq usages de la *philosophia* « inventés par les Romains », touchant à l'esthétique, à la formation oratoire, au loisir, à l'éthique et, enfin, à la production de textes littéraires. Voir également P. VESPERINI éd., *op. cit.*, 2017.

69. Pline, *Pan.*, 47.1-2 : *Quem honorem dicendi magistris, quam dignationem sapientiae doctoribus habes ! Vt sub te spiritum et sanguinem et patriam receperunt studia ! quae priorum temporum immanitas exsiliis puniebat, quum sibi uitiorum omnium conscius princeps inimicas uitii artes non odio magis, quam reuerentia, relegaret. At tu easdem artes in complexu, oculis, auribus habes. Praestas enim, quaecunque praecipiant, tantumque eas diligis, quantum ab illis probaris.*

érigent définitivement la *philosophia* en vertu impériale, ce qu'Auguste avait déjà en partie réalisé⁷⁰. Faire du prince un philosophe revient à neutraliser le potentiel contestataire, réel ou fantasmé, de la philosophie, quand elle est l'une des activités sociales et savantes qui relie et rapprochent, tant géographiquement qu'intellectuellement, les élites de l'empire.

70. Sur la perception des principats de Domitien et de Trajan chez Pline le Jeune, voir L. DE BLOIS, « The Political Significance of Friendship in Pliny's *Letters* » dans M. PEACHIN éd., *Aspects of Friendship in the Graeco-Roman World*, Portsmouth 2011, p. 131-133. Sur les rapports entre Auguste et la philosophie, voir A. GANGLOFF, *op.cit.*, p. 22-29.

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES
TOME 122, 2020 N°1

SOMMAIRE

ARTICLES :

Dominique LENFANT, <i>Les Grecs répudiaient-ils leurs femmes pour stérilité ?</i>	3
Louise FAUCHIER, <i>Καπηλεία et vente à crédit dans l'Athènes classique</i>	29
Chiara Maria MAURO, Gil GAMBASH, <i>The Earliest "Limenes Kleistoi" A comparison between archaeological-geological data and the Periplus of Pseudo-Skylax</i>	55
Renee O'BRIEN, Frederik VERVAET, <i>Priests and Senators: The Decemviri Sacris Faciundis in the Middle Republic (367 – 104 BCE)</i>	85
Clément BADY, <i>L'expulsion des philosophes de 93-94 p.C. Philosophie et sociabilité aristocratique dans la Rome des Flaviens</i>	107
Miguel A. SPINASSI, <i>Algunas observaciones sobre dos epigramas de Filodemo (AP. 11. 35 y AP. 234)</i>	127
Julie BERNINI, Joy RIVault, <i>Le bouleutèrion de Stratonicee, réflexions sur les fonctions de l'édifice à l'époque impériale</i>	137
Fabrizio FERACO, <i>Avieno, Arat. 409-413: da Cerbero all'Auriga</i>	165

LECTURES CRITIQUES

Jérémy LAMAZE, <i>Des communautés postpalatiales à l'émergence de la cité-État (polis) en Crète</i>	171
PIERRE AUPERT, <i>Les vicissitudes du port d'Amathonte</i>	195
ANTONIO GONZALEZ, <i>Du silence de la soumission à l'expression de l'affection</i>	219
PIERRE SAUZEAU, <i>Réflexions sur la réception de l'Antiquité dans les fictions contemporaines</i>	241
Comptes rendus	255
Notes de lectures	373
Liste des ouvrages reçus	375